HANDIMECA™

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

N° 2024-05-CHAIS-SPORT-VALIDE

1. Objet de la déclaration

Produits : Chaise à roulettes de sport modèle "Player" (adulte) et modèle "Kid" (enfant)

2. Fabricant

HANDIMECA™
45 Rue du Général de Gaulle, 80135 Saint-Riquier, France
Pays de fabrication : France

3. Déclaration de responsabilité

La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant : HANDIMECA™.

4. Description des produits

Dénomination : Chaises à roulettes conçues pour les compétitions sportives et les entraînements entre personnes valides et personnes en fauteuil roulant.
Numéros de série :
- Player : AL/IN P100…P399
- Kid : AL/IN K100…K399

Année de fabrication : 2024
Chaque produit est identifié par un numéro de série unique permettant la traçabilité et garantissant son suivi qualité.

5. Références aux législations et normes applicables

Les produits décrits ci-dessus sont conformes aux exigences des réglementations d'harmonisation de l'Union européenne applicables :
- Directive 2001/95/CE relative à la sécurité générale des produits
- Norme EN 12527 (tests de conformité des roulettes)

6. Essais et conformité

6.1. Test de charge statique
- Norme appliquée : EN 1728:2020
- Conditions du test :
  - Poids appliqué : 200 kg
  - Durée : 60 minutes
- Résultat : Aucune déformation ni dommage observé

6.2. Revêtement du coussin
- Classification française : M1
- Classification allemande :
  - DIN 53438 Part 2 Class K1
  - DIN 4102 Class B2
- Norme britannique :
  - BS 5852 :1990 : Section 4 : Ignition Source 5 (testé avec mousse CMHR)

7. Clause de confidentialité et protection du document

Le présent document ainsi que tous les éléments qu'il contient (descriptions techniques, spécifications, numéros de série, dessins, tableaux et toute autre information) sont strictement confidentiels.

Ils ne peuvent être reproduits, copiés, modifiés, diffusés ou exploités sous quelque forme que ce soit sans l'accord écrit préalable du fabricant HANDIMECA™.

Toute infraction pourra donner lieu à des poursuites judiciaires conformément aux lois en vigueur sur la protection de la propriété industrielle et intellectuelle.

8. Mise sur le marché

Le présent document atteste de la conformité des produits aux exigences européennes en vigueur, permettant leur mise sur le marché dans l'Union européenne.

9. Signature et engagement

Fait à Saint-Riquier, le 30 mai 2024

M. Derambure
Responsable de la conformité
HANDIMECA™